

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-679

présenté par  
Mme Sage

-----

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	0	5 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conditions de vie outre-mer	5 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	5 000 000	5 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à transférer des crédits de l'action n° 2 du programme 138 vers l'action n° 9 du programme 123 dont l'objet est de favoriser les investissements des acteurs publics par l'octroi de prêts à taux zéro en faveur notamment de la lutte contre les effets du changement climatique.

Ces 5 millions d'euros de crédits supplémentaires devront ouvrir aux acteurs publics de la Polynésie française l'accès à des subventions directes visant à lutter contre la montée des océans et les risques d'inondations marines catastrophiques qui menacent les populations des atolls de ce territoire océanien par la construction de 27 nouveaux abris de survie qui revêtent un caractère vital pour nos compatriotes concernés.

Cet amendement a également pour effet de rétablir une juste égalité entre la Polynésie française qui n'aurait bénéficié que des prêts bonifiés prévus par la mission outre-mer au titre de l'équivalent fonds vert et les États voisins du Pacifique qui, eux, auraient bénéficié de dons directs au titre des aides publiques au développement financées par le fonds vert.